

# La France sous Richelieu et Mazarin

## Une mazarinade

*Cette chanson, intitulée la Chasse donnée à Mazarin par les paysans des bourgs et des villages, sur le tocsin, date du début de 1649, après le départ de la cour pour Saint-Germain dans la nuit du 5 au 6 janvier.*

Bourgs, villes et villages, L'tocsin il faut sonner;

Rompez tous les passages

Qu'il voulait ordonner.

*Faut sonner le tocsin*

*Din din*

*Pour prendre Mazarin.*

Nuitamment, ce perfide

A enlevé le roi;

Le cruel mérite

Être mis aux abois. *(Refrain.)*

Ce méchant plein d'outrage

A ruiné sans défaut

Vous tous, gens de village,

Vous donnant des impôts. *(Refrain.)*

Mettez-vous sur vos gardes,

Chargez bien vos mousquets.

Armez-vous de halbardes.

De piques et corselets. *(Refrain.)*

« Vertubleu, se dit Pierre,

Je n'y veux pas manquer !

Car j'ai vendu mes terres

Pour les tailles payer. » *(Refrain.)*

Coulas prit son épée

Et des pierres en sa main.  
Dit: « Faut à la pipée  
Prendre cet inhumain ! » (*Refrain.*)  
Guillaume prit sa fourche  
Et troussa son chapeau.  
Il dit: « Faut que je couche.  
Mazarin au tombeau ! (*Refrain.*)  
Notre France est ruinée,  
Faut de ce cardinal  
Abréger les années,  
II est auteur du mal. » (*Refrain.*)

D'après Pierre Barbier et France Vernillat,  
*Histoire de France par les chansons*, t. 2, *Mazarin et Louis XIV*,  
Paris, Gallimard, 1956, p. 33.

---

Exemple de ces chansons d'actualité qui, tout en ménageant le jeune roi, brocardent cruellement le cardinal, à qui on reproche de multiplier taxes et impôts. Cette chanson, faussement populaire, est sans doute l'œuvre d'un homme de plume parisien.

---

## Louis XIV jugé par un curé de campagne

A la fin de l'année 1715, le curé de la paroisse rurale de Saint-Sulpice, près de Blois, note dans son registre paroissial, sous le titre « Remarques sur Vannée 1715 »:

« Louis XIV, roi de France et de Navarre, est mort le 1er septembre dudit an, peu regretté de tout son royaume, à cause des sommes exorbitantes et des impôts si considérables qu'il a levés sur tous ses sujets. On dit qu'il est mort endetté de 1 milliard 700 millions de livres. Ses dettes étaient si considérables que le Régent n'a pu ôter les impôts que ledit roi avait promis d'ôter trois mois après la paix, qui étaient la capitation et le dixième du revenu de tous les biens. Il n'est pas permis d'exprimer tous les vers, toutes les chansons et tous les discours désobligeants qu'on a dits et faits contre sa mémoire. Il a été, pendant sa vie, si absolu qu'il a passé par-dessus toutes les lois pour faire sa volonté. Les princes et la noblesse ont été opprimés. Les parlements n'avaient plus de pouvoir: ils étaient obligés de recevoir et d'enregistrer tous les édits, quels qu'ils fussent, tant le roi était puissant et absolu. Le clergé était honteusement asservi à faire la volonté du roi: à peine demandait-il quelque secours, qu'on lui en accordait plus qu'il n'en demandait. Le clergé s'est endetté horriblement. Tous les corps ne l'étaient pas moins. Il n'y avait que les partisans et les maltôtiers qui fussent en paix et qui vécussent en joie, ayant en leur possession tout l'argent du royaume. Le roi fut porté à Saint-Denis le 10 ou 12 dudit mois et l'oraison funèbre s'est faite à Saint-Denis vers la fin du mois d'octobre. »

Inventaire-Sommaire des archives communales antérieures à 1790, département du  
Loir-et-Cher, série E, supplément, Blois, 1887, p. 72.

---

Cette « oraison funèbre » de Louis XIV, écrite par un obscur curé de campagne, n'a rien à voir avec celles prononcées par les évêques de cour au lendemain de la mort du Grand Roi. Elle témoigne, à sa manière, de l'extrême impopularité de Louis XIV au moment de sa disparition.

---

